

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-R-035

Séance du 13 juin 2019

**Avis concernant une demande d'autorisation de travaux en Réserve Naturelle Régionale
des cheires et grottes de Volvic**

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne – Rhône-Alpes, lors de sa séance du 13 juin 2019, a examiné la demande d'autorisation de travaux en Réserve Naturelle Régionale des cheires et grottes de Volvic, présentée par la Société des Eaux de Volvic.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable à la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle régionale des Cheires et grottes de Volvic, ayant pour objet l'étude du fonctionnement de la zone humide au débouché de la vallée du Chalard et la réalisation de l'état des lieux complet du fonctionnement hydrologique des bassins versants du Viillard et du Chalard.

Cet avis est donné sous réserve :

- de pratiquer le nettoyage des engins de chantier en dehors du site de la réserve, avant d'entrer, pour éviter l'introduction de plantes invasives.
- de nettoyer et de désinfecter les *gravel-packs* des piézomètres, si ces graviers ne sont pas livrés en sac étanche.
- de prévoir la protection des arbres très proches du piézo P3.

Le CSRPN précise, par ailleurs, que ces travaux font référence à une fiche action du plan de gestion de cette RNR. Cependant, la cohérence de cette fiche action est basée sur la conduite en parallèle de plusieurs volets d'étude, dont l'hydrologie n'en est qu'une partie.

Le CSRPN souhaite donc que l'ensemble des volets de cette fiche action soit mis en œuvre afin que les résultats obtenus puissent réellement servir à une meilleure connaissance et à une meilleure protection du patrimoine naturel de cette Réserve Naturelle Régionale.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

